

La Vice-Présidente,

- VU le code général de la fonction publique (chap.V, tit. II, liv. III) ;
- VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté du 12 décembre 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU la charte et la convention cadre de coopération interrégionale des Centres de Gestion de l'Est ;
- VU l'arrêté n° 2023/G-47 du 13 avril 2023 portant ouverture des concours d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2^{ème} classe- session 2024 ;
- VU le procès-verbal du jury d'admission réuni en date du 13 juin 2024.
- VU les lauréats des sessions précédentes ayant sollicité leur réinscription sur la liste d'aptitude.

ARRÊTE

Art. 1 : La liste des candidats admis à l'issue de la session 2024 du concours d'accès à l'emploi d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe est arrêtée comme suit :

EXTERNE

COUTURIER	Raphaël
EVAIN	Sébastien
IOSSA	Jérémy
JUNCKER	Lydie
LAGORCE	Zoé

LOPEZ	Steve
MAIGROT	Antoine
ROUSSEAU	Jérémy
SOULET	David

INTERNE

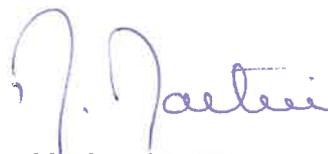
BROGNIART	Edwin
DEGRET	Bastien
DUJARDIN	Noemie

ESTEBE	Nicolas
REVIGLIO	Marie
ROBERT	Julie

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de Meurthe et Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, de la Haute-Saône, de Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 17 juin 2024



Monique MARTIN
Maire-adjointe de MUNSTER

Acte à classer

2024G64

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-06-18T13-48-51.00 (MI253691561)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240617-2024G64-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté n. 2024/G-64 établissant la liste d'aptitude
du concours d'éducateur territorial des activités physiques
et sportives principal de 2ème classe - session 2024.

Date de décision : 17/06/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ar_2024g64_ETAPSpal2cl_pref.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé Date 18/06/24 à 13:48

Transmis Date 18/06/24 à 13:48

Accusé de réception Date 18/06/24 à 13:54

Par MARCHESE Anna Maria

Par MARCHESE Anna Maria